



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

SEANCE DU VINGT ET UN JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS

DELIBERATION N°DCC2023-047

Nombre de membres :

Afférents au conseil communautaire :24

En exercice : 24

Qui ont pris part à la délibération :16

Absents :3

Pouvoir : 5

Pour :21

Contre :0

Abstentions : 0

Date de la convocation : **12 Juin 2023**

Date d'affichage :**22 Juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin, à dix-sept heure trente, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Jean-Baptiste MAZZACAMI, Antoine PELLEGRINETTI, Madeleine GUGLIELMI, Patrick NANNI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Antoine OTTAVI, Jean-Luc GIOCANTI, Noël Dominique LIVRELLI, François CHIARASINI, Paul MAZZACAMI, Dominique VINCENTI, Monique CHIOCCA, Roselyne FOLACCI, Marie-France ORSONI, Thérèse MALU, Gabrielle FOLACCI.

Etaient absents : Corinne DIANI, Achille MARTINETTI, Catherine MAZZACAMI,

Absents représentés : Pierre François BELLINI (par M.F. ORSONI); Félix BRUSCHI (par A. OTTAVI); Ange-Marie GAMBARELLI (par M. GUGLIELMI); Jean-Baptiste GIFFON (par N. D. LIVRELLI); Pierre POLI (par T. MALU)

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR SIEGER AU COMITE CONSULTATIF DE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT D'AJACCIO.

Le Président expose au conseil communautaire,

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2A-2020-03-30-001 du 30 mars 2020 portant modifications statutaires de la communauté de communes du Celavu-Prunelli ;

Vu le courrier de la chambre de commerce et d'industrie de Corse,

Vu l'avis favorable du bureau du 7 juin 2023 ;

Le Comité Consultatif de Développement (CCD) de l'aéroport d'Ajaccio a été installé en septembre 2022. Son objectif est d'associer élus et membres de la société civile à la gouvernance de l'aéroport, assurée par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Le Président de la Communauté de Communes propose d'y déléguer M. Felix BRUSCHI, conseiller communautaire, afin d'y représenter l'établissement.

Le conseil communautaire, oui l'exposé du Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

-De DESIGNER Félix Bruschi comme représentant de l'PCI au sein du Comité Consultatif de Développement de l'Aéroport d'Ajaccio.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents.

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour copie conforme



Le secrétaire de séance
Madeleine GUGLIELMI

Le Président
Noël-Dominique LIVRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr